

[Retour à la recherche](#)[Retour à la liste de résultats](#)[Vos 20 dernières recherches](#)

## Jurisprudence

Cour d'appel de Paris – 29 octobre 2003 – n° 2002/20651

**Responsabilité du bailleur en cas de sous-estimation de la provision pour charges****Cour d'appel de Paris**  
**6e ch. sect. C****29-10-2003**  
n° 2002/20651**Sommaire :**

La sous-évaluation litigieuse de la provision mensuelle sur charges, si elle ne vicie pas le consentement des époux locataires à la convention locative a toutefois causé un préjudice à ces appelants qui ont mésestimé le montant des charges qu'ils allaient devoir acquitter pendant le cours du bail, ce préjudice devant être estimé à la somme de 2000 € dont les bailleurs seront tenus de les indemniser.

**Texte intégral :**

Cour d'appel de Paris 6e ch. sect. C 29-10-2003 N° 2002/20651

## Chercher dans...

- toute la jurisprudence
- le document actif

  

## Voir aussi

Codes (1)